



Association
du
Locked-in Syndrome

23e Journée d'ALIS – Congrès national

Les fauteuils roulants : évolution de la prise en charge et conseils



Fabrice Nouvel – ergothérapeute –
Clinique du positionnement et de la mobilité CHU Nîmes (30)
Directeur pédagogique Soft'Agés Formations -

HISTORIQUE

Une réforme VHP + positionnement débutée en 2011 :

Définition de nouvelles catégories de VHP + nomenclature des ATP.

6 février 2025 : arrêté portant modification de prise en charge des VHP

25 février 2025 : avis de projet relatif aux tarifs.

Nouvelles catégories et nouveaux remboursements des FRM et FRE

Meilleure prise en charge des VHP mais prix de vente limités

Location des FRE courte et longue durée

PEC fauteuils remis en état

Meilleure prise en charge du positionnement

Parcours d'attribution pluridisciplinaire pour quasiment tous les VHP.



Mieux ou moins bien remboursés ?

Les fauteuils roulants seront-ils mieux remboursés ?

- Augmentation importante de la base de remboursement.

Tous les fauteuils roulants seront-ils intégralement remboursés ?

- Un prix limite de vente avec interdiction de reste à charge est fixé excluant donc les modèles dépassant la LPP.

Il y aura donc :

Soit plus de reste à charge soit aucun remboursement pour les fauteuils dépassant le tarif maxi fixé par la LPP.



NOUVELLES CATEGORIES

Fauteuils roulants **non-modulaires (à pousser)** FMP

Fauteuils roulants **modulaires** FRM

Fauteuils roulants **modulaires configurables** FRMC

Fauteuils roulants **modulaires actifs** FRMA

Fauteuils roulants **modulaires multi-position** FRMP

Fauteuils roulants **modulaires sport** FRMS

Fauteuils roulants **modulaires de verticalisation** FRMV



NOUVELLES CATEGORIES

Fauteuils roulants modulaires à propulsion par moteur électrique – FRE

Fauteuils roulants modulaires à propulsion par moteur électrique multi-position – FREP

Fauteuils roulants modulaires à propulsion par moteur électrique verticalisateurs - FREV



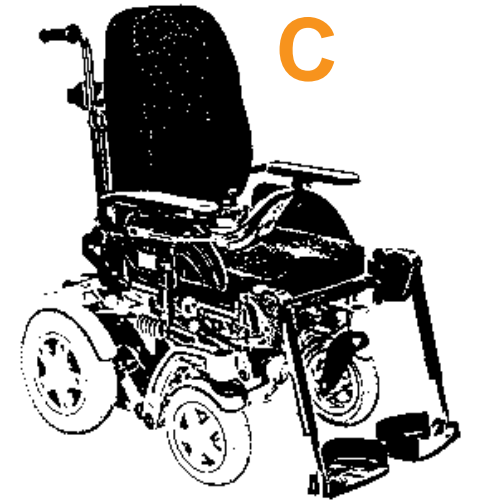
A

Compacts et manoeuvrables,
faible capacité de franchissement



B

Environnements domestiques et
capables de franchir certains obstacles
extérieurs



C

Peu prévu pour un usage
domestique, grande autonomie
et capacités de franchissement
d'obstacles extérieurs

Les remboursements passent de :

- 603 E à 3303 E pour un fauteuil roulant multiconfigurable.
- 603 E à 6276 E pour un fauteuil manuel actif.
- 3882 E à 14638 E pour un fauteuil roulant électrique multipositions classe C (classe A 8140 E) (verticalisateur 21069^E)

MAIS :

- 0 prise en charge des VHP dépassant ces montants.



PROJECTIONS

Fauteuils roulants multiconfigurables



Progeo Yoga (12 kg) : **tarif** 2738 / **Actuellement** 4xIPP
/ **Réforme** PEC TOTALE



Kuschall Compact(9,6 kg) : **tarif** 2761 / **Actuellement** 4,5xIPP
/ **Réforme** PEC TOTALE



Quickie Crypton (8,3 kg) : **tarif** 4480 / **Actuellement** 7xIPP
/ **Réforme** PEC TOTALE



PROJECTIONS

Fauteuils roulants électriques **modulaires configurables**



Quickie Q200 : **tarif** 3500 / **Actuellement** IPP
/ **Réforme** PEC TOTALE



TDX SP2 : **tarif** 7800/ **Actuellement** 2XIPP /
Réforme PEC TOTALE



M5 Permobil: **tarif** 12300/ **Actuellement** 3XIPP
/ **Réforme** PEC TOTALE

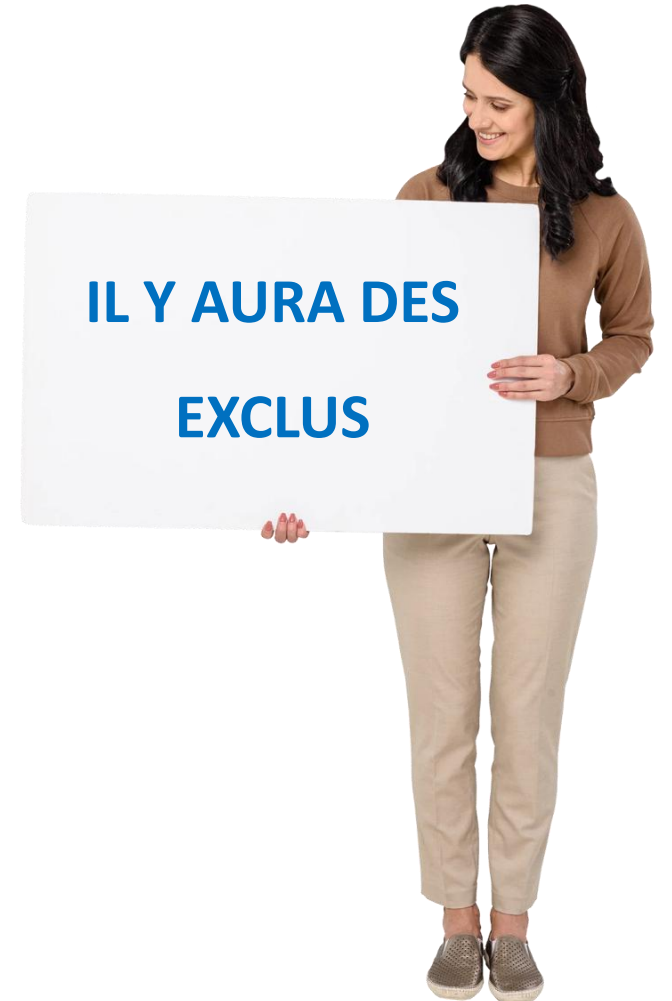




F5 corpus Permobil:
28900 euros, il dépasse le tarif maximum donc pas de prise en charge (LPP 21069)



Magic Extreme X8 :
23882 euros, il dépasse le tarif maximum donc pas de prise en charge (LPP 14638)



- Appui-tête réglable 160 €
- Repose-jambe électrique droit et gauche pour FRE 1250 €
- Tablette complète 132 €
- Double main courante pour FRM 271,23 €
- Commande uniquement pour l'accompagnant 3500 €
- Kit propulsion électrique 6000 €
- Boîtier de commande personnalisé pour FRE 1500 €
- Lift 1500 €
- Batterie 350
- Adjonction support oxygénothérapie ou ventilation 500



➤ Adjonctions sur devis :

Le prescripteur devra certifier :

« Je certifie que le besoin de compensation du handicap n'est pas couvert par les options ou adjonctions définies dans la présente nomenclature et nécessite la prescription d'une option ou adjonction spécifique sur devis.»



- Fin de la prise en charge à 838 euros « fourre tout ».
- 2 forfaits adjonctions membre supérieur et inférieur 2X600 euros.
- Incluent les coussins de siège et de dossier de positionnement.
- Forfait lié à l'achat d'un fauteuil mais pas obligatoirement concomitant.



LE
POSITIONNEMENT



- **1 Evaluation des besoins :**

- Equipe pluridisciplinaire (MPR + ergo ou kiné).

(fauteuils sport, verticalisateurs, électriques, scooters, poussettes, cycles)

- Médecin MPR ou ergothérapeute (fauteuils multiconfigurables, actifs, positionnement).

- **2 Préconisations** (fiche de préconisations fournie par le ministère de la santé).

- **3 Essai de 7 jours.**

- **4 Prescription définitive**

Le test de guidance des FRE et scooters reste en vigueur.

Renouvellement de même catégorie : 5 ans (3 ans si moins de 16 ans).

Même processus sauf si renouvellement identique.



- Tarifs de prise en charge très nettement augmentés.
- Accès à la location des FRE courte et longue durée : Un plus pour s'adapter à l'évolutivité d'une situation.
- Commande tierce personne prise en charge.
- Positionnement mieux pris en charge.
- Adjonctions spécifiques sur devis.
- Possibilité de prescription par les ergothérapeutes libéraux ou d'associations pour certaines catégories.



- Certains modèles sont exclus de la prise en charge.
- Risque d'encombrement du parcours d'attribution.
- Un délai de réponse de la caisse pouvant aller jusqu'à 2 mois.
- Comment vont faire les prestataires ? Plusieurs RDV, plusieurs essais, avoir assez de matériels de toutes tailles.
- Une prise en charge laissée à l'appréciation des médecins conseils.





Une nette amélioration du financement
MAIS
des inquiétudes sur l'application de la réforme

